



Royaume du Maroc

75^{ème} Réunion directive du Conseil du Commerce et du Développement

Point 3: « Rapport 2023 sur les pays les moins avancés
pour un financement du développement à l'épreuve des crises »
Genève, 12 Février 2024

(Salle XVII)

Monsieur le Président
Madame la Secrétaire générale de la CNUCED,
Monsieur le chef de la branche recherche et analyses des politiques,
Mesdames et Messieurs,

Ma Délégation tient à féliciter, de prime abord, le Secrétariat de la CNUCED et en particulier la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux pour son rapport précieux 2023 sur les pays les moins avancés.

Dans la conjoncture internationale actuelle, les Pays les Moins Avancés sont confrontés à de nombreux défis, notamment, la réalisation des ODD, le relèvement socio-économique post COVID-19 durable et résilient, l'allègement du fardeau excessif de la dette, et la participation au commerce international.

Monsieur le Président

Le rapport 2023 précise que les apports d'Aide Publique au Développement (ADP) à destination des PMA ne représentaient que 0,09 % du revenu national brut (RNB) des membres du Comité d'aide au développement (CAD), alors que le seuil énoncé dans l'ODD 17 et le Programme d'action de Doha est de 0,15 % à 0,2 %.

De plus, le rapport souligne que les contraintes budgétaires des pays les moins avancés mettent en péril leurs progrès accomplis pour la réalisation des ODD, la transition vers une économie sobre en carbone, et la mise en œuvre des politiques de développement cruciales.

Pour surmonter ces défis, il est impératif de renforcer l'engagement politique et la solidarité internationale, et mobiliser le secteur privé. A cet égard, permettez-moi de placer une emphase particulière sur quatre priorités :

- 1. Les différentes orientations stratégiques du programme de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031,** doivent être traduites en actions concrètes favorisant le développement durable de ces pays.
- 2. L'Aide Publique au Développement demeure un pilier fondamental du financement du développement,** qui sert un moyen de transfert des connaissances et de diffusion des meilleures pratiques, en vue d'accompagner les pays en développement, en particulier les Pays les Moins Avancés, dans la réalisation des ODD.
- 3. La promotion des initiatives régionales sud-sud** qui constituent des sources de financement importantes à long terme dans les pays les moins avancés, pour la réalisation de grands projets d'infrastructures et pouvant répondre aux défis sectoriels multidimensionnels, liés notamment à la sécurité alimentaire et à l'énergie. Je voudrais citer à cet égard, le **Gazoduc Nigeria-Maroc qui fournira** du gaz à l'ensemble des Pays de l'Afrique de l'Ouest.

Dans le même sillage, je voudrais mentionner également, l'Initiative internationale de Sa Majesté M le Roi Mohammed VI pour favoriser l'accès des pays du Sahel à l'Océan Atlantique. Par cette Initiative, le Royaume du Maroc offre de grandes opportunités pour la transformation économique de la région Sahel et participation au commerce international, en mettant à la disposition des Etats du Sahel ses infrastructures routières, portuaires et ferroviaires en vue de renforcer leur participation au commerce international.

Quatre pays africains frères ont adhéré à cette initiative Internationale : **Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Tchad.**

4. Le renforcement et la promotion de la Coopération Sud-Sud, qui offre des opportunités énormes pour relever les défis auxquels sont confrontés les pays les moins avancés, en contribuant au financement du développement durable dans ces pays. **Le Royaume du Maroc** a toujours assumé ses engagements envers les pays les moins avancés, dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Dans ce cadre, des initiatives concrètes ont été menées par le Royaume

en faveur des PMA en Afrique, dans les Caraïbes et dans le Pacifique, qui consistent , entre autres, à : l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés; l'exonération des produits de certains PMA d'Afrique des droits de douane; le développement des partenariat public-privé mutuellement bénéfiques, et la réalisation d'un grand nombre d'initiatives dans les domaines des infrastructures et de la finance climat etc.

Pour conclure, le Maroc réitère sa disposition à apporter sa contribution dans la réalisation des ODD dans les PMA, à travers sa politique de coopération Sud- Sud basée essentiellement sur la solidarité agissante, l'échange et le partage, ainsi que la promotion de partenariats novateurs et mutuellement bénéfiques,